

# Master en gestion de production

|   |
|---|
| <b>HELHa Campus Mons</b> 159 Chaussée de Binche 7000 MONS                     |
| Tél : +32 (0) 65 40 41 46 Fax : +32 (0) 65 40 41 56 Mail : tech.mons@helha.be |

## 1. Identification de l'Unité d'Enseignement

| UE PR502 Gestion environnementale                          |   |                 |             |
|--|---|-----------------|-------------|
| Code   | TEPR2M02  | Caractère       | Obligatoire |
| Bloc   | 2M  | Quadrimestre(s) | Q2          |
| Crédits ECTS   | 2 C   | Volume horaire  | 24 h        |
| Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE | <b>Jean-François PIETQUIN</b> (jean-francois.pietquin@helha.be)<br>Christine DHAEYER (christine.dhaeyer@helha.be) |                 |             |
| Coefficient de pondération                                 | 20  |                 |             |
| Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification      | master / niveau 7 du CFC  |                 |             |
| Langue d'enseignement et d'évaluation                      | Français  |                 |             |

## 2. Présentation

### Introduction

Cette unité d'enseignement fait partie du bloc 2 du Master en Gestion de Production. Elle regroupe les enseignements de Gestion Environnementale et de traitement de l'Eau.

### Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 2 **Agir de façon réflexive et autonome, en équipe, en partenariat**
  - 2.3 Actualiser ses connaissances et compétences
  - 2.4 Collaborer activement avec d'autres dans un esprit d'ouverture
- Compétence 3 **Analyser une situation suivant une approche rationnelle**
  - 3.1 Identifier, traiter et synthétiser les données pertinentes
  - 3.3 Transposer les résultats des études à la situation traitée
  - 3.4 Exercer un esprit critique
- Compétence 6 **Agir de manière professionnelle et responsable**
  - 6.1 Respecter la législation et les normes en vigueur
  - 6.2 Veiller à la sécurité et à l'intégrité des personnes.
  - 6.3 Participer à la gestion de la qualité
  - 6.4 Intégrer l'utilisation rationnelle de l'énergie et des ressources
  - 6.5 Intégrer le respect de l'environnement dans le cadre du développement durable.

### Acquis d'apprentissage visés

Individuellement, sur base des notions théoriques abordées et des exercices résolus au cours et à travers un examen écrit, l'étudiant(e) sera capable de :

- Justifier l'importance de l'eau, en particulier pour l'industrie, sur base des propriétés chimiques et physiques de cette molécule ;
- Décrire les différents usages pouvant être faits de l'eau en industrie et les relier aux différentes qualités d'eau nécessaires ;
- Décrire et expliquer les principales méthodes de traitement des eaux d'alimentation et des effluents.

### Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun  
 Corequis pour cette UE : aucun

## 3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

|           |                          |              |
|-----------|--------------------------|--------------|
| TEPR2M02A | Gestion environnementale | 16 h / 1.5 C |
| TEPR2M02B | Traitement de l'eau      | 8 h / 0.5 C  |

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

#### **4. Modalités d'évaluation**

Les 20 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

|           |                          |    |
|-----------|--------------------------|----|
| TEPR2M02A | Gestion environnementale | 15 |
| TEPR2M02B | Traitement de l'eau      | 5  |

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

#### ***Dispositions complémentaires relatives à l'UE***

La note de l'UE est calculée selon la moyenne géométrique pondérée (75% pour gestion environnementale et 25% pour traitement de l'eau) des notes des AA.

Si l'étudiant fait une note de présence lors d'une évaluation ou ne se présente pas à une évaluation, la note de PR ou PP sera alors attribuée à l'UE et l'étudiant représentera les parties pour lesquels il n'a pas obtenu 10/20.

En cas d'absence injustifiée lors d'une évaluation continue, une note de 0 sera attribuée à cette partie d'évaluation.

D'autres modalités d'évaluation peuvent être prévues en fonction du parcours académique de l'étudiant. Celles-ci seront alors consignées dans un contrat didactique spécifique proposé par le responsable de l'UE, validé par la direction ou son délégué et signé par l'étudiant pour accord.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2019-2020).

## Master en gestion de production

**HELHa Campus Mons** 159 Chaussée de Binche 7000 MONS  
Tél : +32 (0) 65 40 41 46 Fax : +32 (0) 65 40 41 56 Mail : [tech.mons@helha.be](mailto:tech.mons@helha.be)

### 1. Identification de l'activité d'apprentissage

| Gestion environnementale                                   |  |                 |             |
|--|--|-----------------|-------------|
| Code   | 9_TEPR2M02A  | Caractère       | Obligatoire |
| Bloc   | 2M   | Quadrimestre(s) | Q2          |
| Crédits ECTS   | 1.5 C  | Volume horaire  | 16 h        |
| Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants | Christine DHAEYER ( <a href="mailto:christine.dhaeyer@helha.be">christine.dhaeyer@helha.be</a> ) |                 |             |
| Coefficient de pondération                                 | 15   |                 |             |
| Langue d'enseignement et d'évaluation                      | Français   |                 |             |

### 2. Présentation

#### Introduction

Voir fiche UE.

#### Objectifs / Acquis d'apprentissage

Au terme de l'activité d'apprentissage, après la compréhension, la maîtrise et la mobilisation de connaissances et de concepts développés, l'étudiant(e) sera capable de :

- de définir et d'expliquer les notions de base de la législation, des impacts environnementaux, du cycle de vie d'un produit
- justifier les implications des principes du droit de l'environnement
- de choisir et d'expliquer les méthodes requises pour éliminer un type de polluant
- d'expliquer les filières les mieux adaptées aux traitements des déchets à éliminer
- de tenir un raisonnement cohérent sur les pratiques actuelles
- d'être critique quant au traitement et à la valorisation des effluents et des déchets
- de mettre en place des étapes du système de management environnemental dans une entreprise,

### 3. Description des activités d'apprentissage

#### Contenu

- Législation, permis, études d'incidence, protection de l'environnement ...
- Impacts environnementaux : sol, effluents gazeux, bruit, énergie ...
- Mise en place de la gestion des déchets dans une entreprise
- Management environnemental - audit
- Le cycle de vie d'un produit

#### Démarches d'apprentissage

Cours magistral

#### Dispositifs d'aide à la réussite

/

## Ouvrages de référence

Liste disponible dans le syllabus

## Supports

Syllabus - Liste de site de référence - Documents de travail

## 4. Modalités d'évaluation

### Principe

Examen écrit

### Pondérations

|                        | Q1        |   | Q2        |     | Q3        |     |
|------------------------|-----------|---|-----------|-----|-----------|-----|
|                        | Modalités | % | Modalités | %   | Modalités | %   |
| production journalière |           |   |           |     |           |     |
| Période d'évaluation   |           |   | Exe       | 100 | Exe       | 100 |

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 15

### Dispositions complémentaires

D'autres modalités d'évaluation peuvent être prévues en fonction du parcours académique de l'étudiant. Celles-ci seront alors consignées dans un contrat didactique spécifique proposé par le responsable de l'UE, validé par la direction ou son délégué et signé par l'étudiant pour accord.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2019-2020).

# Master en gestion de production

**HELHa Campus Mons** 159 Chaussée de Binche 7000 MONS  
Tél : +32 (0) 65 40 41 46 Fax : +32 (0) 65 40 41 56 Mail : [tech.mons@helha.be](mailto:tech.mons@helha.be)

## 1. Identification de l'activité d'apprentissage

| Traitement de l'eau  |  |                 |             |
|--|--|-----------------|-------------|
| Code   | 9_TEPR2M02B  | Caractère       | Obligatoire |
| Bloc   | 2M   | Quadrimestre(s) | Q2          |
| Crédits ECTS   | 0.5 C  | Volume horaire  | 8 h         |
| Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants | <b>Jean-François PIETQUIN</b> ( <a href="mailto:jean-francois.pietquin@helha.be">jean-francois.pietquin@helha.be</a> ) |                 |             |
| Coefficient de pondération                                 | 5  |                 |             |
| Langue d'enseignement et d'évaluation                      | Français   |                 |             |

## 2. Présentation

### **Introduction**

Voir fiche UE.

### **Objectifs / Acquis d'apprentissage**

Voir fiche UE.

## 3. Description des activités d'apprentissage

### **Contenu**

- Importance de l'eau pour l'industrie ;
- Impuretés de l'eau ;
- Traitement des eaux d'alimentation et des effluents.

### **Démarches d'apprentissage**

Cours magistral.

### **Dispositifs d'aide à la réussite**

Néant.

### **Ouvrages de référence**

Bibliographie présentée au cours.

### **Supports**

Copie des diapositives projetées au cours.

## 4. Modalités d'évaluation

### **Principe**

Examen écrit en fin de module. Présence obligatoire.

## **Pondérations**

|                        | Q1        |   | Q2        |     | Q3        |     |
|------------------------|-----------|---|-----------|-----|-----------|-----|
|                        | Modalités | % | Modalités | %   | Modalités | %   |
| production journalière |           |   |           |     |           |     |
| Période d'évaluation   |           |   | Exe       | 100 | Exe       | 100 |

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 5

## **Dispositions complémentaires**

D'autres modalités d'évaluation peuvent être prévues en fonction du parcours académique de l'étudiant. Celles-ci seront alors consignées dans un contrat didactique spécifique proposé par le responsable de l'UE, validé par la direction ou son délégué et signé par l'étudiant pour accord.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2019-2020).